



Direction Générale de Proximité  
Pôle sud-ouest

Décision n° 2022-1399

**Objet : Le Pellerin – Route du Grand Chemin – Acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°92 propriété de Monsieur Léo AGOSTINI et Madame Manon BOITEAU**

Réf. : 3.1.1

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser, si le montant du bien est inférieur à 180 000 € HT (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, hors indemnités et frais d'acte ou de procédure), toute acquisition immobilière, soit pour le compte de Nantes Métropole, soit pour le compte des communes, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant l'accord, de Monsieur Monsieur Léo AGOSTINI et Madame Manon BOITEAU en date du 08 février 2022 pour céder à Nantes Métropole la parcelle cadastrée AY n°92 située au Pellerin moyennant la somme de un euro le mètre carré,

Considérant que cette acquisition est nécessaire pour classer la parcelle dans le domaine public

**Décide**

Article 1. Le Pellerin – Route du Grand Chemin – Acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°92 propriété de Monsieur Léo AGOSTINI et Madame Manon BOITEAU, nécessaire pour classer la parcelle dans le domaine public – surface : 4m<sup>2</sup> - prix d'acquisition : 4,00 € Les frais de notaire seront pris en charge par Nantes Métropole

Article 2. Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20221215-2022\_1399DEC-AU  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **15 DEC. 2022**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a vertical line and a diagonal stroke at the bottom right.

mis en ligne le :

**15 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20221215-2022\_1399DEC-AU  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022